

Jun 2023

Concours - 8

Avis de publication

**ORGANISATION DES CONCOURS POUR L'ACCES AU GRADE  
DE TECHNICIEN TERRITORIAL PRINCIPAL DE 2<sup>ème</sup> CLASSE  
SESSION 2024**

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Somme, 32 rue Lavalard à AMIENS, organisateur pour les départements de la région Hauts de France (Aisne, Nord, Oise, Pas de Calais et Somme), ouvre

**les concours externe, interne et troisième concours de TECHNICIEN TERRITORIAL PRINCIPAL DE 2<sup>ème</sup> CLASSE.**

Les dates prévisionnelles des épreuves, qui se dérouleront dans le département de la Somme, sont les suivantes :

**Epreuves d'admissibilité : jeudi 11 avril 2024**

**Epreuves d'admission : à partir de septembre 2024.**

Pour les épreuves écrites d'admissibilité, un centre d'épreuves sera organisé dans le Pas de calais et, en fonction du nombre de candidats, un autre est susceptible d'être organisé dans le département du Nord.

**NOMBRE DE POSTES OUVERTS**

Le nombre prévisionnel de postes mis aux concours est fixé à **98**. Les concours sont ouverts dans les spécialités figurant dans le tableau ci-dessous :

Spécialités	Nombre de postes ouverts		
	Externe	Interne	3 <sup>ème</sup> concours
Bâtiments, génie civil	13	6	2
Réseaux, voirie et infrastructures	10	5	1
Prévention et gestion des risques, hygiène, restauration	8	4	1
Aménagement urbain et développement durable	4	2	1
Déplacements, transports	1	1	0
Espaces verts et naturels	6	3	1
Ingénierie, informatique et systèmes d'information	9	5	1
Services et intervention techniques	6	2	1
Métiers du spectacle	3	1	1
<b>TOTAL</b>	<b>60</b>	<b>29</b>	<b>9</b>

**CONDITIONS D'ACCES**

Les candidats doivent justifier des conditions générales de recrutement fixées par les articles L.321-1, L.321-2 et L. 321-3 du Code Général de la Fonction Publique à savoir :

- ↪ posséder la **nationalité française** ou être ressortissant d'un Etat membre de l'**Union Européenne** ou d'un Etat partie à l'accord sur l'**Espace Economique Européen** ou de la **Principauté d'Andorre** ou d'un Etat pour lequel un accord ou une convention en vigueur l'a prévu,
- ↪ jouir de leurs **droits civiques** dans l'Etat dont ils sont ressortissants,
- ↪ **ne pas avoir subi de condamnation** incompatible avec l'exercice de la fonction,
- ↪ se trouver en position régulière au regard du code du **service national** dans l'Etat dont ils sont ressortissants,
- ↪ remplir les conditions de **santé particulières** exigées pour l'exercice de la fonction compte tenu des possibilités de compensation du handicap.

**Le concours externe** sur titre avec épreuves est ouvert, pour **50 % au moins** des postes à pourvoir, aux candidats titulaires :

- d'un diplôme sanctionnant deux années de formation technico-professionnelle homologué au niveau III (correspondant au niveau 5 de la nouvelle nomenclature du décret n° 2019-14) correspondant à l'une des spécialités ouvertes au concours
- **ou** d'une qualification reconnue comme équivalente dans les conditions fixées par le décret du 13 février 2007 correspondant à l'une des spécialités ouvertes au concours.

Sont toutefois dispensés de la condition de diplômes :

- 1°) Les mères et les pères d'au moins trois enfants qu'ils élèvent ou ont élevés effectivement ;
- 2°) Les sportifs de haut niveau figurant sur la liste publiée l'année du concours par le Ministère chargé des sports.

**Le concours interne** sur épreuves est ouvert, pour **30 % au plus** des postes à pourvoir, aux fonctionnaires et agents publics des collectivités territoriales, de l'Etat, des établissements publics qui en dépendent, y compris ceux mentionnés à l'article L.5 du Code Général de la Fonction Publique, aux militaires ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale à la date de clôture des inscriptions, **comptant au moins quatre ans de services publics** au 1<sup>er</sup> janvier de l'année au titre de laquelle le concours est organisé. Ce concours est également ouvert aux candidats

justifiant de quatre ans de services auprès d'une administration, un organisme ou un établissement mentionnés à l'article L.325-3 du Code Général de la Fonction Publique. **Les candidats doivent également justifier qu'ils sont en activité le jour de la clôture des inscriptions.**

**Le troisième concours** sur épreuves est ouvert, pour **20 % au plus** des postes à pourvoir, aux candidats justifiant au 1<sup>er</sup> janvier de l'année au titre de laquelle il est ouvert, de l'exercice pendant quatre ans au moins d'une ou de plusieurs activités professionnelles, quelle qu'en soit la nature, ou d'un ou de plusieurs mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale ou d'une ou de plusieurs activités en qualité de responsable, y compris bénévole, d'une association. La durée du contrat d'apprentissage et celle du contrat de professionnalisation sont décomptées dans le calcul de la durée d'activité professionnelle. Les périodes au cours desquelles l'exercice d'une ou plusieurs activités ou d'un ou plusieurs mandats aura été simultanément ne sont prises en compte qu'à un seul titre.

La durée de ces activités ou mandats ne peut être prise en compte que si le candidat n'avait pas, lorsqu'il les exerçait, la qualité d'**agent public**, de **magistrat** ou de **militaire**. Toutefois, cette règle ne fait pas obstacle à ce que les activités syndicales du candidat régies par la section 4 du Chapitre II du Titre 1<sup>er</sup> du Livre II du Code Général de la Fonction Publique soient prises en compte pour l'accès à ce concours.

## **MODALITES D'INSCRIPTION**

L'inscription se déroule en **deux étapes** :

### **1<sup>ère</sup> étape : LA PREINSCRIPTION**

La période de préinscription en ligne ou de retrait des dossiers d'inscription est fixée du **mardi 19 septembre 2023** au **mercredi 25 octobre 2023** inclus, dernier délai.

Les candidats doivent se préinscrire durant cette période et avant le **mercredi 25 octobre 2023, minuit** :

- soit sur le site Internet **www.cdg80.fr**, rubriques :
  - . « Vous voulez passer un concours ou un examen »,
  - . « Calendrier/Préinscription »,
  - . « Le calendrier et la préinscription aux concours et examens organisés par le Centre de Gestion de la Somme ».
- soit directement sur le site **www.concours-territorial.fr**.

➤ **Aucune préinscription en ligne ne sera possible après cette date.**

Cette préinscription ne constitue pas une inscription définitive. Elle permet aux candidats de compléter leur dossier en ligne puis de l'imprimer. Le Centre de Gestion de la Somme ne validera l'inscription des candidats **qu'à réception de leur dossier signé et accompagné des justificatifs demandés.**

Les candidats n'ayant pas accès à internet peuvent obtenir un dossier d'inscription auprès du Centre de Gestion de la Somme, 32 rue Lavalard, CS 12604, 80026 AMIENS CEDEX 1 :

- en le retirant sur place, du **mardi 19 septembre 2023** jusqu'au **mercredi 25 octobre 2023, avant 17 h 00**, délai de rigueur,
- en adressant, en courrier simple, leur demande de dossier précisant la nature du concours (externe, interne ou troisième concours) du **mardi 19 septembre 2023** jusqu'au **mercredi 25 octobre 2023 inclus, dernier délai, le cachet de la poste figurant sur l'enveloppe faisant foi** (joindre obligatoirement une enveloppe grand format (22,5 x 32 cm) libellée à leurs nom et adresse et timbrée à **3,84 €** pour l'envoi du dossier).

➤ **Toute demande de dossier effectuée hors des délais ainsi fixés sera rejetée.**

**Les demandes de dossier d'inscription sollicitées  
par téléphone, télécopie ou messagerie électronique ne seront pas prises en compte.**

### **2<sup>ème</sup> étape : LE DEPOT DU DOSSIER**

La période de dépôt des dossiers d'inscription est fixée du **mardi 19 septembre 2023** au **jeudi 2 novembre 2023** inclus, date de clôture de dépôt des dossiers.

Les dossiers, dûment complétés, signés et accompagnés des justificatifs demandés, doivent être :

- déposés à l'accueil ou dans la boîte aux lettres du Centre de Gestion de la Somme, 32 rue Lavalard à AMIENS jusqu'au **jeudi 2 novembre 2023, avant 17 h 00**, délai de rigueur.
- adressés par courrier au Centre de Gestion de la Somme, 32 rue Lavalard, CS 12604, 80026 AMIENS CEDEX 1, jusqu'au **jeudi 2 novembre 2023 inclus, dernier délai** :
  - en courrier simple, le cachet de la poste figurant sur l'enveloppe **faisant foi**.
  - en courrier recommandé, la date de dépôt auprès des services de la Poste ou du prestataire, mentionnée sur l'imprimé recommandé et/ou sur le listing informatique produit par la Poste ou le prestataire, **faisant foi**.

➤ **Tout dossier d'inscription parvenu au-delà des délais ainsi fixés sera rejeté.**

**Les dossiers d'inscription retournés  
par télécopie ou messagerie électronique ne seront pas pris en compte.**

**NB** : Toute correspondance relative à une demande de dossier ou tout dossier parvenu au Centre de Gestion de la Somme hors délais sera systématiquement refusé quel qu'en soit le motif (**affranchissement insuffisant, adresse erronée...**).

Le 29 juin 2023